



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

MESSAGE

Objet: Construction d'un nouveau centre pour le Service de la circulation routière et de la navigation à Sion

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais
au
Grand Conseil

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Députés,

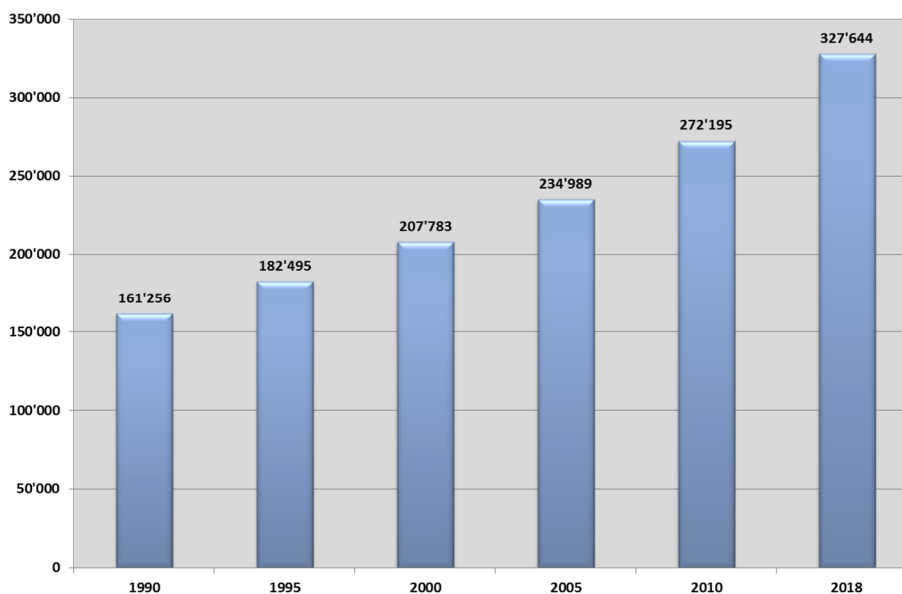
Nous avons l'honneur de soumettre à votre appréciation le présent message concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau centre pour le Service de la circulation routière et de la navigation (ci-après : SCN) à Sion.

1. Présentation générale

Le SCN voit son volume d'activité augmenter chaque année en raison de l'évolution régulière et constante du parc des véhicules automobiles de notre canton.

En effet, l'augmentation du nombre de véhicules immatriculés dans le canton du Valais (en moyenne environ 2% par année) entraîne logiquement un accroissement du nombre de contrôles techniques à effectuer et de dossiers à traiter.

Evolution du parc des véhicules de 1990 - 2018



La problématique liée à l'évolution du parc de véhicules immatriculés dans le canton n'est pas récente. En effet, afin d'y faire face, deux nouveaux centres de contrôle ont été construits par le passé, le premier en 1994 à Viège pour le Haut-Valais et le second en 2012 à St-Maurice pour le Bas-Valais, conjointement avec la Police cantonale et l'Office fédéral des routes.

Le problème se pose aujourd'hui pour le Valais central. Les infrastructures du SCN sises à Sion, à l'avenue de France 71, sont insuffisantes pour permettre au service de réaliser les contrôles requis dans le respect des délais imposés par la législation fédérale selon l'art. 33 de l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV). Concrètement, cela signifie que, dès 2020, si aucune mesure n'est prise, le SCN ne remplira plus les objectifs imposés par la législation fédérale. Le SCN prendra alors un retard conséquent et régulier dans la périodicité des contrôles techniques, ce qui va à l'encontre de sa mission principale, à savoir d'assurer la sécurité du trafic. Il est donc aujourd'hui impératif de mettre à disposition du SCN des infrastructures modernes lui permettant d'atteindre ses buts et de respecter ses obligations légales.

Le bâtiment actuel de Sion, occupé par la Police cantonale et le SCN, a été construit en 1964. Depuis lors, ces deux services se sont continuellement adaptés aux besoins liés aux transformations de notre société pour assurer leurs missions respectives.

En 2006, un audit organisationnel du SCN demandé par la Commission des finances du Grand Conseil avait été mené par l'Inspection des finances avec l'appui d'un expert externe. Parmi les 32 recommandations du rapport d'expert, deux concernaient directement l'emplacement de la halle de contrôle de Sion, à savoir :

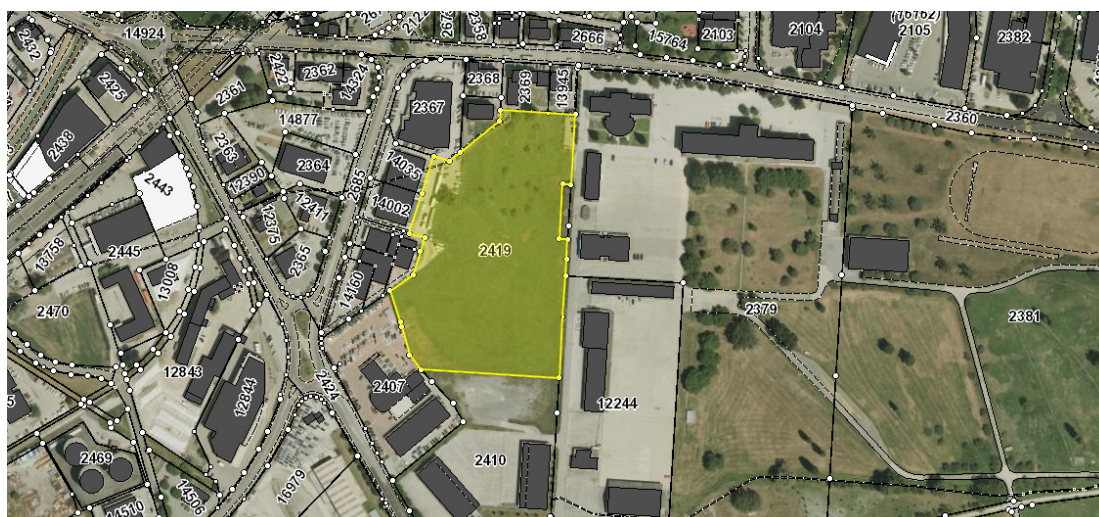
- Mesure n°10 : « *Délocaliser le contrôle des poids-lourds du Valais central en utilisant une halle externe appropriée* » en étudiant ou concrétisant des locaux à Sion pouvant servir aux contrôles des poids lourds
- Mesure n°12 : « *Etudier une solution pour les locaux de Sion par une structure à l'extérieur de la ville* » en étudiant la construction ou l'achat d'une structure adaptée et facilement accessible.

En décembre 2011, le site de Sion étant saturé à tous les niveaux, une étude avait été confiée au bureau Delaloye Architectes EPF SIA à Monthey, afin d'analyser la situation et de définir la meilleure solution à mettre en place. Il ressortait notamment du rapport de cette étude que :

- Le SCN ne pourrait en aucun cas trouver, sur le site actuel, les conditions lui permettant d'organiser tous les aménagements nécessaires aux contrôles des véhicules et aux examens de conduite.
- La délocalisation du SCN sur un site suffisamment grand serait judicieuse afin de pouvoir assurer l'ensemble des activités du service sur un seul et même emplacement.
- Les espaces libérés par le SCN permettraient à la Police cantonale d'accueillir dans le bâtiment actuel une partie de l'augmentation des effectifs prévus et de réorganiser la distribution des services en fonction de leurs besoins spécifiques.

Aucune extension n'étant possible sur le site actuel, il a donc été décidé de chercher un emplacement pour la construction d'un nouveau centre. Le Service des bâtiments, monuments et archéologie (ci-après SBMA), a donc procédé à une recherche de terrain adapté aux besoins du SCN, dans la région du Valais central.

Ce dernier a été trouvé sur le site des Casernes à Sion :



Par décision du 23 février 2017, la Ville de Sion a donné un accord de principe favorable pour la délocalisation du SCN sur le site des Casernes et pour la modification partielle de zone nécessaire (mise en zone d'intérêt général A).

2. Projet de construction

2.1 Planification

Le projet est issu d'un concours pluridisciplinaire (architecte et ingénieur) jugé en juin 2018.

Le jury a proposé à l'unanimité de confier la poursuite des études en vue de la réalisation aux auteurs du projet "IN-N-OUT". Les lauréats sont les bureaux R2A architectes à Sion et Simon Crettaz ingénieurs à Sierre.

A la demande des représentants du maître d'ouvrage, ces mandataires se sont immédiatement impliqués dans la poursuite des études.

En parallèle, un appel d'offres pour les mandataires spécialisés a été lancé; l'appui des spécialistes adjudicataires permet aujourd'hui de présenter un projet cohérent, devisé suivant la norme SIA.

2.2 Projet

Le nouveau centre du Service de la circulation routière et de la navigation est projeté sur la parcelle 2'419, sise sur la commune de Sion. Suivant la logique des casernes voisines, il adresse son entrée vers le nord et vers la ville.

Le projet regroupe sous un même toit l'ensemble des fonctions nécessaires au SCN. Elles sont hiérarchisées en 2 sections distinctes dévolues respectivement aux véhicules et à l'administration.

La partie administrative se répartit sur deux niveaux qui se développent autour d'un patio. La partie dévolue aux contrôles techniques est quant à elle séparée physiquement en deux halles distinctes : une halle pour véhicules lourds et une halle pour véhicules légers. L'expression de verticalité des façades permet d'uniformiser et d'assumer la transition d'échelle entre les deux programmes du bâtiment. Le verre et l'aluminium brut confèrent au nouveau SCN une image soignée et cohérente avec la destination institutionnelle du bâtiment.

2.3 Structure

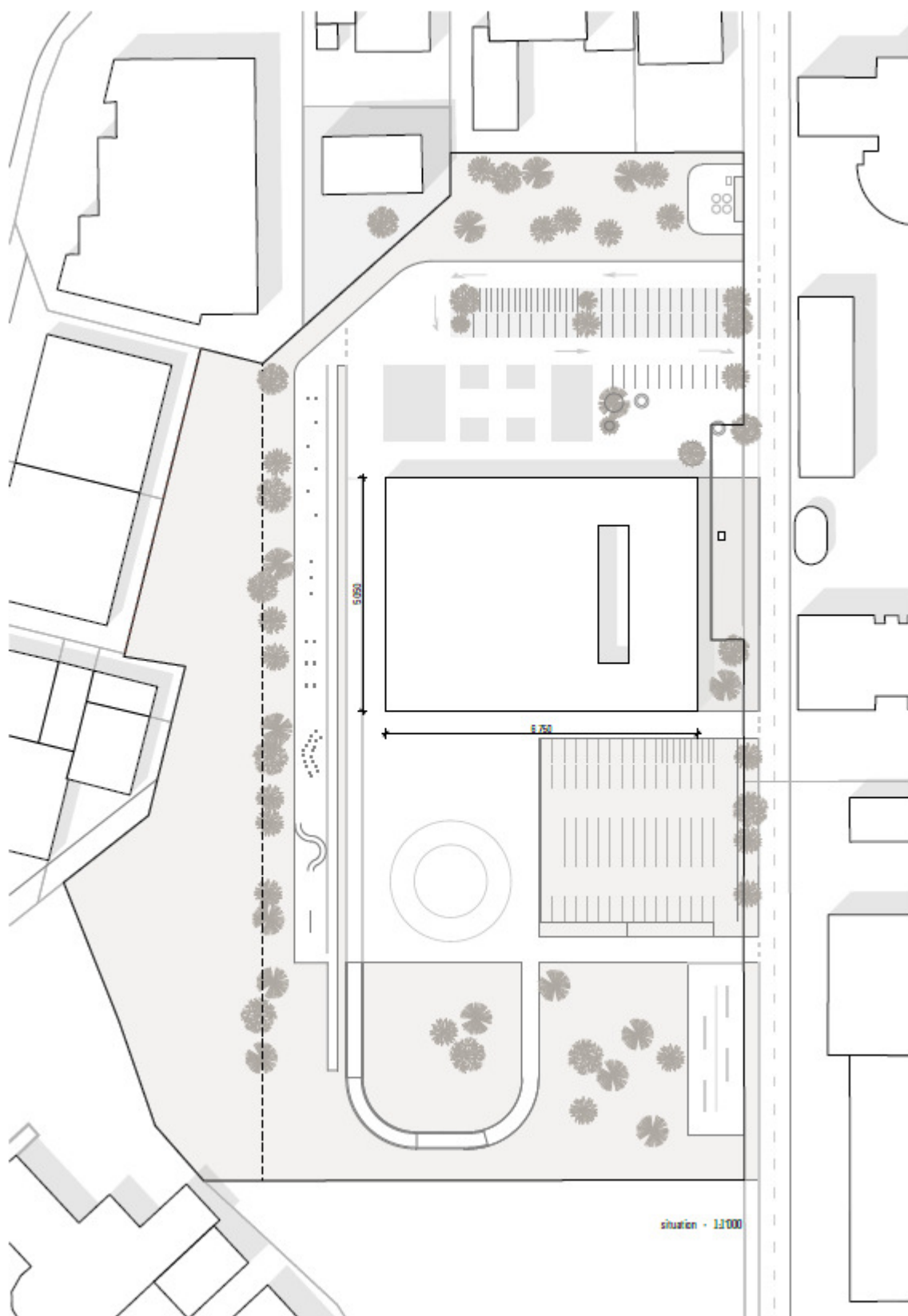
La structure se compose de murs et dalles en béton armé et de porteurs ponctuels. Une portée majeure de 25m permet de libérer de tout élément porteur la halle des véhicules. Les deux corps de bâtiments avec affectation différente sont structurellement indépendants. Les contraintes sismiques sont reprises par des murs de refend dans les deux axes des bâtiments, ainsi que par les noyaux distributifs. Pour remédier aux phénomènes de tassement dus aux charges statiques et au risque sismique, il est prévu la mise en place de micropieux au droit des descentes de charges importantes. Selon les indications des piézomètres en place aux alentours du terrain, la nappe d'eaux souterraines n'entre pas en conflit avec le terrassement des bâtiments. Toutes les mesures de protection des eaux souterraines seront mises en place durant le chantier.

2.4 Divers

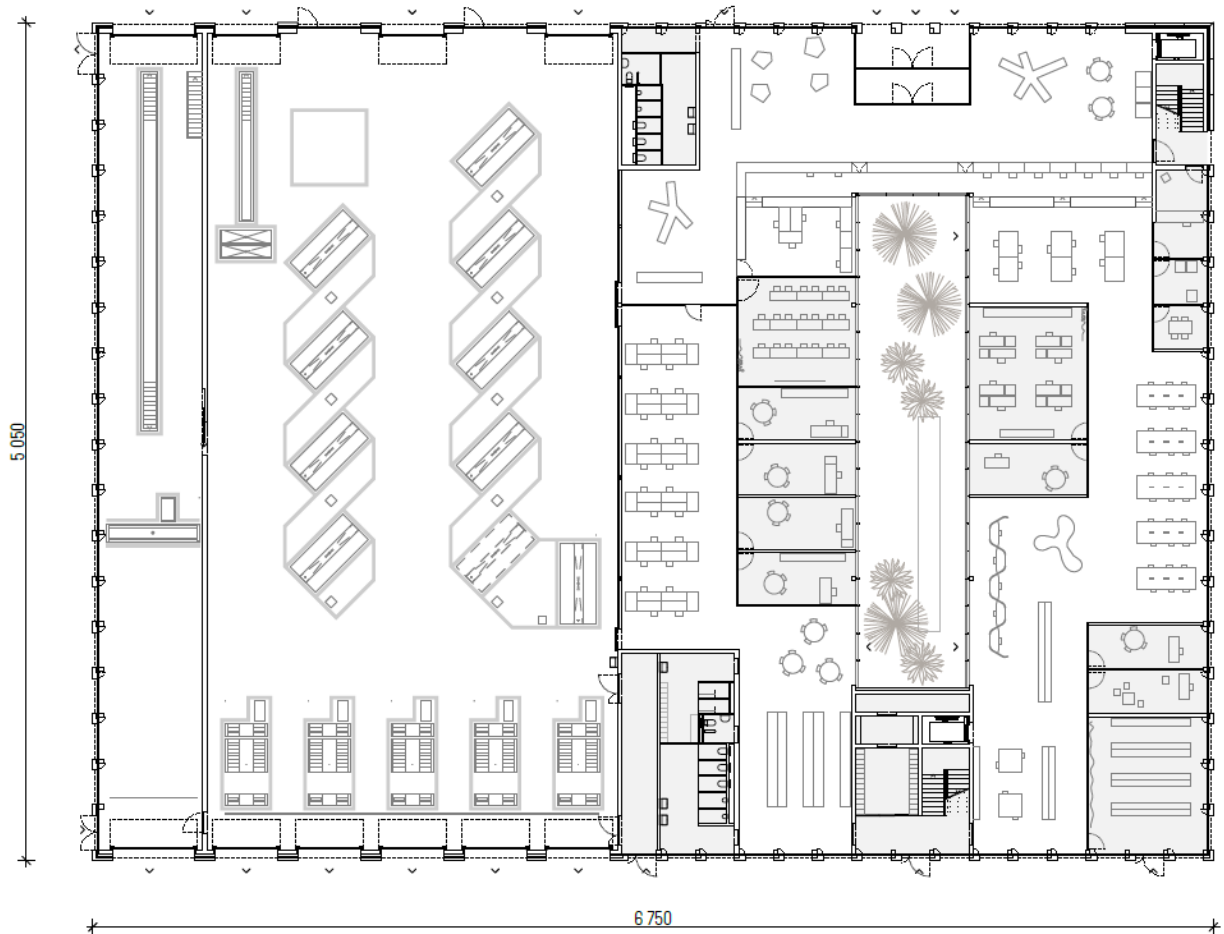
Le bâtiment sera chauffé au moyen d'une pompe à chaleur eau-eau, tirant parti de la proximité de la nappe phréatique. Le rafraîchissement sera assuré par pompage et refoulement d'eau dans la nappe. Un système de ventilation double-flux ainsi qu'une isolation adéquate sont prévus afin de respecter les exigences Minergie ou équivalentes. L'organisation du projet permet de respecter aisément les normes de sécurité en vigueur. L'absence de barrières architecturales rend l'ensemble du projet accessible aux personnes à mobilité réduite.

2.5 Plans

Plan de situation

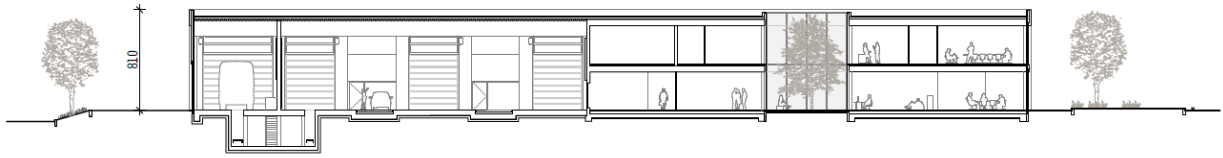


Rez-de-chaussée

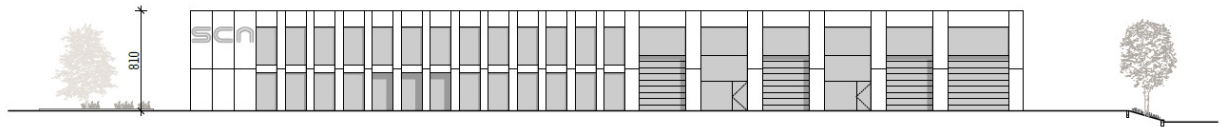


Etage
Coupe





Elévations



élévation nord · 1:500



3. Coûts de construction

3.1 Devis général

Le devis général regroupe les coûts de construction du bâtiment et des aménagements extérieurs. Il a été établi par le bureau R2A architectes en collaboration avec les mandataires spécialisés pour la partie structurelle, la partie électrique et la partie chauffage, ventilation, sanitaire. Le coût total de réalisation se présente comme suit, divers et imprévus compris :

(base de calcul : indice suisse des prix de la construction au 01.10.2008)

CFC 0	Terrain	16'000.-
CFC 1	Travaux préparatoires	660'000.-
CFC 2	Bâtiment	17'108'000.-
CFC 3	Equipements d'exploitation	1'642'000.-
CFC 4	Aménagements extérieurs	2'830'000.-
CFC 5	Frais secondaires	1'199'000.-
CFC 9	Ameublement et décoration	514'000.-
	Total TTC	CHF 23'969'000.-

3.2 Statistiques

Volume SIA 416	28'425 m ³
Prix au m ³ / SIA 416 (CFC 0, 1, 2, 3, 6, 9)	743.- / m ³
Surface aménagements extérieurs	15'000 m ²
Pris au m ² / CFC 4	188.- / m ²

4. Incidences financières, sur le personnel et délais

4.1 Incidences financières

Le projet de construction s'inscrit dans le cadre de la planification actuelle du fonds FIGI du SBMA de la façon suivante :

2018 : CHF 500'000.-
2019 : CHF 2'500'000.-
2020 : CHF 7'000'000.-
2021 : CHF 9'000'000.-
2022 : CHF 5'000'000.-
Total : CHF 24'000'000.-

4.2 Personnel

Dans l'optique de la construction de ce nouveau centre, l'engagement de 3 experts de la circulation supplémentaires, entre 2019 et 2021, permettra de réduire le retard dans la périodicité des contrôles techniques des véhicules (environ 27 % actuellement).

Ces engagements échelonnés permettront de préparer au mieux l'emménagement du SCN dans son nouveau centre de Sion, sans devoir former simultanément 3 nouveaux experts et de commencer déjà, pendant la période de construction du nouveau centre, à réduire le retard dans la périodicité des contrôles techniques.

Un poste d'expert ayant déjà été attribué au SCN dans le cadre du budget 2019, deux nouveaux postes d'experts seront encore ajoutés aux budgets 2020 et 2021.

Il est à relever que les postes d'experts à la circulation sont complètement autofinancés.

4.3 Délais

Juin 2019 : Présentation du projet au Grand Conseil pour validation du budget

Juin 2019 : Dépôt de la requête d'autorisation de construire

Printemps 2020 : Début des travaux

Été 2021 : Mise en service

5. Conclusion

Les infrastructures proposées dans le présent message constituent une solution claire aux problèmes rencontrés actuellement par le SCN. Elles répondent pleinement aux besoins du Service afin notamment de respecter les obligations légales du Canton en termes de contrôle technique des véhicules, selon la périodicité prévue par la loi.

Nous recommandons par conséquent au Grand Conseil d'accorder le crédit d'engagement de CHF 23'969'000.- nécessaire pour la réalisation de ce nouveau centre de Sion.

En espérant que le Grand Conseil voudra bien accepter le projet que nous lui soumettons, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Grand-Conseil, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération.

Sion, le

La Présidente du Conseil d'Etat: **Esther Waeber Kalbermatten**
Le Chancelier d'Etat: **Philipp Spörri**